

Lobbying de l'association professionnelle nationale

Les associations nationales telles que Bibliothèque Information Suisse (titre de travail) doivent concentrer leur travail de lobbying sur la politique fédérale, c'est-à-dire sur l'Assemblée fédérale et les autorités administratives de la Confédération.

Le lobbying est l'une des tâches clés d'une association professionnelle et interprofessionnelle, à savoir: la représentation des intérêts des membres auprès des mondes politique et économique ainsi que du public. Les associations nationales telles que Bibliothèque Information Suisse (titre de travail) doivent concentrer leur travail de lobbying sur la politique fédérale, c'est-à-dire sur l'Assemblée fédérale et les autorités administratives de la Confédération. Cependant, le lobbying n'est pas la seule tâche d'une association – la formation et la formation continue, l'information et la mise en réseau des membres ainsi que toute une gamme de services sollicitent en grande partie les faibles ressources du secrétariat et du comité, ce qui, ces dernières années, a eu pour conséquence que l'activité de lobbying n'a pu être pratiquée que partiellement.

Aujourd'hui, la représentation des bibliothèques auprès du public et dans le monde politique suisse, d'une part, et l'activité de l'association dans ces milieux, d'autre part, se présentent comme suit:

– en tant qu'importantes institutions de service dans les domaines de la culture et de la formation, les bibliothèques sont, à l'échelle nationale, à peine perçues par le public et le milieu politique suisses. Bien que l'existence des bibliothèques soit incontestée, leurs multiples fonctions sont en général mal connues. Souvent, l'image désuète d'institutions empoussiérées et élitaires est encore bien ancrée. Une preuve de cette non-perception étant que ni dans le cadre des mesures à prendre découlant des résultats des études PISA ni dans la stratégie de la Confédération pour une société de l'information, il n'est explicitement attaché d'importance aux bibliothèques, alors que dans les deux cas elles apportent une contribution importante.

– Le fait est qu'il n'y a en Suisse ni de politique nationale des bibliothèques ni de grandes institutions et/ou fondations qui se penchent sur les tâches bibliothécaires. Et ce, à la différence de pays comme la Finlande où le gouvernement mène une politique des bibliothèques active, ou encore l'Allemagne où la Fondation Bertelsmann soutient non seulement une stratégie nationale des bibliothèques, mais également le lancement de nombreux projets à ce titre.

– L'activité de lobbying de l'association se manifeste dans la publication *Manuel pour un lobby des bibliothèques suisses* ainsi que dans les interventions de l'ancien président Peter Wille au niveau fédéral. A cela, se sont ajoutées, en Suisse romande, des actions de préparation relatives au projet de réalisation du congrès IFLA 2007 à Genève ainsi qu'aux conférences préparatoires du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI).

Ces dernières années, la BBS a été active et présente à l'échelle politique nationale au moins une fois par an:

- 2003 Adoption du document *Les bibliothèques suisses dans la société de l'information*. Publication *Thèses sur les relations entre les bibliothèques et les auteurs*.
- 2004 Fondation du Lobby suisse du livre. Présentation du président de l'association devant la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N).
- 2005 Prise de position sur la révision de la loi sur l'encouragement de la culture. Lancement au niveau national de la Journée mondiale du livre.
- 2006 Intervention, discussion et proposition de l'association en sa qualité de partenaire spécialisé auprès de la Chancellerie fédérale concernant le projet de l'Administration fédérale de regrouper/fermer ses centres d'information et de documentation. Action contre la motion Müller-Hemmi portant sur l'introduction d'un tantième de bibliothèque.

Il est nécessaire d'intensifier le travail de lobbying afin d'améliorer la position des bibliothèques et leurs intérêts au niveau national, position qui, comparée à l'étranger, s'avère être faible. C'est pourquoi, en 2007, l'association s'est fixé comme objectif un lobbying plus actif dans l'intention de créer à moyen terme une conscientisation de la politique et du public aux requêtes des bibliothèques et à leur rôle (bibliothèques et centres d'information et de documentation comme institutions de formation et de culture significatives; leur importance pour la société de l'information et pour la préservation de l'héritage culturel). Dans le même temps, l'attention a été attirée sur la nécessité d'une politique nationale des bibliothèques investie d'une fonction de coordination adéquate. Pour parvenir à ses fins, l'association a choisi la voie de la consultation des partis gouvernementaux selon le modèle autrichien et allemand.

Cette consultation se basait notamment sur la déclaration de principes «Les bibliothèques suisses dans la société de l'information» (adoptée par l'assemblée générale le 12 juin 2003 à Fribourg) et les discussions portant sur les efforts des auteurs quant à l'introduction d'un tantième de bibliothèque, appuyée par la motion de l'ancienne conseillère nationale Müller-Hemmi ainsi que sur les réflexions relatives à une nouvelle orientation de la commission de la Bibliothèque nationale pour 2008.

La consultation des partis représentés au Parlement couvrait cinq thèmes: le rôle des bibliothèques dans la société de l'information et dans la stratégie de la Confédération pour une société de l'information, l'encouragement de la lecture, une politique nationale de l'information et des bibliothèques nationales, le tantième de bibliothèque, le dépôt légal. Les réponses des partis renseignent l'association sur les thèmes de lobbying susceptibles de porter leurs fruits. L'analyse des réponses montre qu'actuellement, l'introduction d'un tantième de bibliothèque n'a guère de chance d'aboutir; il en va de même en ce qui concerne l'introduction d'un dépôt légal au niveau national. En revanche, presque tous les partis s'accordent sur le fait que les bibliothèques doivent être davantage prises en considération dans la stratégie de la Confédération pour une société de l'information. Le principe de l'accès à l'information à un coût aussi avantageux que possible est en outre soutenu dans le spectre politique gauche et libéral et, partant, le rôle des bibliothèques reconnu. Cela signifie qu'en matière de questions liées aux droits d'auteur, les bibliothèques sont tout à fait en mesure de se faire entendre des partis, ce qui, en prévision de la révision 2008 de la loi sur le droit d'auteur, est assurément utile.

L'enquête fournit d'importants résultats qui sont déterminants pour permettre d'orienter le travail de lobbying sur le plan national. L'association peut se concentrer sur la stratégie de la Confédération pour une société de l'information et la prise en compte de la fonction des bibliothèques en son sein, sur le libre accès à l'information (droit d'auteur) ainsi que sur les aspects de la mémopolitique. Ce faisant, ce qui est important c'est de collaborer avec des partenaires défendant des intérêts similaires. La collaboration en question doit être choisie et aménagée en fonction de la situation selon le domaine et les objectifs; les partenaires potentiels ne défendent pas toujours les intérêts (ou les aspects individuels de ceux-ci) qui intéressent et concernent l'association. Par exemple, les contacts avec l'Office fédéral de la communication (OFCOM) ne sont pas les mêmes que ceux entretenus avec les groupements apparentés à l'association tels que la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) ou le Schweizerischer Buchhändler- und Verlegerverband (SBVV) (*Association suisse des libraires et éditeurs*).

Si l'association veut mener une activité de lobbying fructueuse à moyen terme, il s'agit alors d'établir et d'entretenir les contacts appropriés avec les politiciennes et politiciens ainsi qu'avec les services administratifs. En outre, il est important de collecter en permanence des informations pour des dossiers clés de l'Administration fédérale, des chambres et des commissions afin de pouvoir, en cas de besoin, (ré)agir et engager des mesures à temps.

Vis-à-vis des groupes cibles du monde politique, du public et de l'économie (clients et employeurs potentiels) il faut faire passer le message que les bibliothèques et les centres d'information et de documentation créent des offres idéales pour la société de l'information et ses besoins relatifs à l'accès et à l'utilisation de l'information (comme chacun le sait, cela va de l'encouragement de la lecture à la formation pour la recherche documentaire/sensibilisation en passant par la transmission de compétences en matière d'information). La revendication, que ces institutions ont besoin d'une reconnaissance politique et d'un soutien financier pour que leurs tâches soient perçues de manière optimale, doit être renouvelée sans discontinuer. L'aspect, encouragé et partiellement réalisé jusqu'à présent en Suisse, de faire passer au premier plan les mesures et instruments techniques (qui, en outre, a été mis en pratique sans liaison directe à des offres de bibliothèques existant déjà) n'est pas suffisant. Les bibliothèques et les centres d'information et de documentation doivent introduire leurs compétences professionnelles dans ce contexte et se profiler en tant que partenaires appropriés.

L'association continuera à exercer son activité de lobbying, à poursuivre la collaboration avec le Lobby suisse du livre, et à faire passer ses requêtes dans les sessions convoquées par l'Office fédéral de la culture (OFC) portant sur la promotion du livre. Il va de soi que la collaboration avec la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN) sera également maintenue. Ainsi, le lobbying pour les bibliothèques et les centres d'information et de documentation et leur vaste gamme de services et d'offres au profit de toutes les couches de la population pourra être poursuivi et développé avec suffisamment de persévérance.

Le lobbying n'est pas un travail qui ne peut être effectué que par le secrétariat de l'association, et on ne peut pas, non plus, le déléguer exclusivement à un groupe de travail ou à certains membres; il doit, au contraire, résulter de la mise en réseau, déjà importante et fructueuse, entre les membres collectifs et l'association ainsi que des expériences faites. L'association ne peut représenter, renforcer et soutenir les requêtes et exigences de ses membres et de leurs prestations que lorsqu'elle en a connaissance et qu'elles sont définies de manière ciblée. Ce faisant, l'organisation fédéraliste de notre pays avec la souveraineté des cantons en matière de budget et de formation/culture représente un handicap permanent.

La question des ressources financières et de personnel devant être mises à disposition du secrétariat ou d'un spécialiste mandaté pour le lobbying n'est pas résolue. Avec la fusion de l'Association des Bibliothèques et Bibliothécaires Suisses (BBS) et de l'Association Suisse de Documentation (ASD), un premier pas important a été fait pour regrouper les intérêts et les moyens. Ce n'est toutefois qu'un début car cela n'est pas encore suffisant pour pouvoir représenter de manière efficace et persuasive les requêtes spécifiques et financières de l'ensemble du milieu professionnel. C'est pour cette raison, mais pas uniquement pour cela, qu'il est judicieux que les associations professionnelles d'information et de documentation continuent à se rapprocher.

Documentation sur le lobbying sur www.bbs.ch



Niklaus Landolt

BBS



Barbara Kräuchi

BBS